



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2016 N°47
22 novembre 2016

- Décision du 22 novembre 2016 désignant les représentants des associations ou d'organismes locaux au sein de la commission territoriale des voies navigables Ile-de-France	P 2
- Décision du 22 novembre 2016 désignant les représentants des associations ou d'organismes locaux au sein de la commission territoriale des voies navigables Grand Est	P 3
- Décision du 22 novembre 2016 portant délégation de signature pour la réponse à l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations hydroélectriques	P 4

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION DU 22 NOVEMBRE 2016

**DESIGNANT LES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS OU D'ORGANISMES
LOCAUX AU SEIN DE LA COMMISSION TERRITORIALE DES VOIES NAVIGABLES
ILE-DE-FRANCE**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment ses articles R. 4312-11, D. 4312-19 et suivants,

Vu la délibération du 23 juin 2016 du conseil d'administration de Voies navigables de France relative aux commissions territoriales des voies navigables,

Vu la proposition du 7 octobre 2016 de M. Alain Monteil, directeur territorial du bassin de la Seine,

DECIDE

Article 1 :

Sont désignés membres du collège des associations environnementales et locales de la Commission territoriale des voies navigables d'Ile-de-France / Normandie / Pays de la Loire :

- le comité pour la Loire de demain,
- l'association La Seine en Partage,
- la fédération des associations de défense de l'habitat fluvial,
- l'agence régionale de l'environnement de Normandie, Pôle régional des avoires
- le conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire

Article 2 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 22 novembre 2016

Le directeur général

Signé

Marc PAPINUTTI

DECISION DU 22 NOVEMBRE 2016

**DESIGNANT LES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS OU D'ORGANISMES
LOCAUX AU SEIN DE LA COMMISSION TERRITORIALE DES VOIES NAVIGABLES
GRAND EST**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment ses articles R. 4312-11, D. 4312-19 et suivants,

Vu la délibération du 23 juin 2016 du conseil d'administration de Voies navigables de France relative aux commissions territoriales des voies navigables,

Vu la proposition du 17 octobre 2016 de M. Guy Rouas, directeur territorial de Strasbourg,

DECIDE

Article 1 :

Sont désignés membres du collège des associations environnementales et locales de la Commission territoriale des voies navigables de Grand Est :

- France Hydro Electricité
- Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine
- Alsace Nature
- Association pour la Promotion et le Développement du Tourisme Fluvial

Article 2 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 22 novembre 2016

Le directeur général

Signé

Marc PAPINUTTI

Voies navigables
de France

DECISION

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA REPONSE A L'APPEL D'OFFRES PORTANT SUR LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS HYDROELECTRIQUES

Le directeur général de Voies navigables de France

Vu le code des transports,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations hydroélectriques du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer publié le 2 mai 2016 sur le site de la commission de régulation de l'énergie (ci-après AO MEEM),
Vu l'appel à manifestation d'intérêts publié par VNF le 13 juillet 2016 relatif au développement et exploitation d'unités de production hydroélectrique au droit d'ouvrages VNF sur la Seine et la Marne,
Vu la convention de coopération conclue entre VNF d'une part et la société QUADRAN et sa filiale JMB HYDRO d'autre part, le 4 novembre 2016,

Décide

Article 1

Délégation est donnée à M. Pascal Girardot, directeur général délégué, à l'effet de signer au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, et de mettre en œuvre les actes nécessaires à la présentation d'offres sur les sites de la Seine et de la Marne à l'AO MEEM :

- les mandats de groupement VNF – JMB Hydro, VNF étant mandataire du groupement,
- toute pièce nécessaire à la constitution des offres,
- les offres qui seront remises à l'AO MEEM,
- toute pièce nécessaire pour répondre aux éventuelles demandes de compléments qui seraient demandées dans le cadre de l'AO MEEM.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Girardot, délégation est donnée à M. Didier Sachy, directeur de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement pour signer dans les mêmes conditions et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, les actes susvisés.

Article 2

La présente décision est valable jusqu'au 1er juillet 2017 et sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune,

Le 22 novembre 2016

Le Directeur général
Marc PAPINUTTI
Signé